La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · août 2026

Les plafonds de votre carte, expliqués

Un paiement refusé alors que votre compte est approvisionné ? Neuf fois sur dix, c'est un plafond atteint. Voici comment ils marchent, et comment les régler.

L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

01

Votre carte a deux plafonds : un pour les **paiements**, un pour les **retraits**.

02

Ils se calculent en général sur une **période glissante de 30 jours**.

03

Ils sont **réglables** avec votre banque, souvent directement depuis l'appli.

CAS PRATIQUE

Un paiement de 1 200 € est refusé

Compte approvisionné ?	**Oui**
Plafond de paiement sur 30 jours	**déjà bien entamé**
Solution	**relever le plafond depuis l'appli, puis repayer**

LE PIÈGE À ÉVITER

Monter ses plafonds au maximum « au cas où » et les y laisser. Un plafond élevé en permanence, c'est un risque en cas de perte, de vol ou de fraude. Relevez-les ponctuellement, puis revenez à un niveau raisonnable.

À RETENIR

- Deux plafonds : **paiement** et **retrait**, souvent sur 30 jours glissants.
- Un paiement refusé « sans raison » = très souvent un plafond atteint.
- Réglables facilement, mais mieux vaut les relever **ponctuellement** que durablement.

Mis à jour en août 2026 · Sources : service-public.fr, Banque de France. Information générale, sans valeur de conseil.